

Application de la recommandation : R 490

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

Lire en comprendre le Français

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques en matière de sécurité et de réglementation nécessaires à la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules en vue de l'obtention du CACES R490.

Durée et Nombre de stagiaires

- 2 à 3 jours , soit 14 h à 21 heures pour un groupe de 1 à 6 stagiaires maximum

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES) en INTRA : dates à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.
- En INTER, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning INTER

Contenu de la Formation

La formation au CACES R490 est dispensée sur 2 à 3 jours soit sur une durée de 14h à 21h selon le groupe d'élèves présent. Durant cette période, ce sont de nombreuses compétences et connaissances qui seront à acquérir en vue de la réussite du test pour l'obtention de la certification CACES R490.

Il y a tout d'abord une partie théoriques dédiée au CACES R490 qui permet notamment de faire le bilan de certaines connaissances et compétences, d'aborder les connaissances générales liées au CACES R490, la conduite sur la voie publique en entreprise, les modes de commandes et d'équipements des grues ainsi que les risques liés à leur utilisation, des notions de physique, la stabilité des grues auxiliaires, son positionnement, son exploitation, l'entretien, etc.

Il y a également une partie pratique dédié au CACES R490 avec ici aussi un bilan des connaissances et compétences, les compétences nécessaires dans le cadre du CACES R490, la conduite sur la voie publique et dans l'entreprise, l'exploitation de la grue auxiliaire ainsi que la vérification et l'entretien.

Le parcours formatif se termine par un test théorique et un test pratique avant de passer l'examen dédié à l'obtention du CACES R490.

Formation Théorique au CACES R490 :

- ✓ **Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :**
 - réglementation et de sécurité,
 - comportement en situation d'utilisation de grue auxiliaire de chargement de véhicules.

- ✓ **Connaissances générales :**
 - Bases de la réglementation concernant le constructeur, l'utilisateur, la recommandation R 490,
 - Les documents à présenter lors des contrôles,
 - Le rôle des différents organismes de contrôle et de prévention,
 - Le rôle des intervenants sur le lieu de travail,
 - Prévenir les situations de travail qui présentent un danger grave et imminent pour le conducteur et/ou des tiers (droit de retrait).

- ✓ **Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise**
 - Signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire,
 - Plan de circulation de l'entreprise, du chantier,
 - Consignes propres à l'entreprise ou chantier,
 - Règles de signalisation de chantier temporaire.

- ✓ **Les principaux modes de commandes et d'équipements des grues. Les risques liés à leurs utilisations**
 - Les différents modes de commande des grues et les équipements de prise de charge,
 - Les principaux risques et leurs causes.

- ✓ **Notions élémentaires de physique**
 - Notions d'évaluation des charges,
 - Les conditions d'équilibre d'un corps (centre de gravité, moment).

- ✓ **Technologie et stabilité des grues auxiliaires**
 - Les caractéristiques principales et les principaux composants des grues auxiliaires,
 - Les différents mécanismes, leurs caractéristiques, leur rôle,
 - Les conditions de stabilité d'un appareil en porte-à-faux et savoir appliquer à la grue auxiliaire les conditions de stabilité,
 - Les documents et plaques signalétiques des grues auxiliaires,
 - Interpréter les courbes de charge fournies par le constructeur,
 - Les équipements d'aide à la conduite, apprécier leur limite d'efficacité, comprendre leur fonctionnement, notamment le limiteur de capacité.

- ✓ **Positionnement de la grue auxiliaire**
 - Adéquation entre performances et caractéristiques de la grue avec le travail à exécuter,
 - Les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâches à effectuer, environnement),
 - Signaler le véhicule et la zone de travail.

- ✓ Exploitation de la grue auxiliaire
 - Les principes d'élingage,
 - Les gestes de commandement.
- ✓ Vérifications et entretien d'usage
 - Les vérifications, la levée des réserves,
 - Les opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste,
 - La maintenance de premier niveau : niveaux d'huile, graissage...,
 - Compte rendu des anomalies, le carnet de bord.
- ✓ Option télécommande (si matériel concerné)
 - Les différents types de télécommande et leurs conditions d'utilisation,
 - Les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation),
 - Vérification des équipements de transmission.

Formation Pratique au CACES R490 :

- ✓ Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :
 - Comportement en situation d'utilisation de grue auxiliaire de chargement de véhicules.
- ✓ Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise
Etre capable de respecter les exigences :
 - De la signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire,
 - Du plan de circulation de l'entreprise, du chantier...,
 - Des consignes propres à l'entreprise ou au chantier,
 - Des règles de signalisation de chantier temporaire.
- ✓ Positionnement de la grue auxiliaire
Etre capable de :
 - Vérifier que les performances et les caractéristiques de la grue auxiliaire sont compatibles avec le travail à exécuter : charge à lever, portée, hauteur, sol (Examen d'adéquation),
 - Maîtriser les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâche à effectuer, environnement),
 - Signaler le véhicule et, le cas échéant, baliser la zone surplombée pour éviter l'accès de tiers aux zones dangereuses.
- ✓ Exploitation de la grue auxiliaire
Etre capable de :
 - Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à la manutention envisagée,
 - Respecter les tableaux de levage pour la manutention des charges,
 - Justifier le refus de l'exécution des opérations interdites ou dangereuses,
 - Mettre la grue en position travail (sortie et calage des stabilisateurs),
 - Elinguer les charges (choix des élingues, des palonniers et autres appareils de levage, mode d'élingage),
 - Utiliser différents dispositifs porte charge : lève-palettes, grappins, crochets...
 - Comprendre les gestes de commandements,
 - Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques,

- Réagir en cas d'anomalies ou d'incident, notamment lors du déclenchement du limiteur de capacité,
 - Réaliser les opérations de prise et de fin de poste,
 - Mettre la grue auxiliaire en position transport.
- ✓ Vérifications et entretien d'usage
Etre capable de :
- S'assurer que la vérification semestrielle a été effectuée, que les éventuelles réserves sont levées,
 - Réaliser des opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste,
 - Réaliser la maintenance de premier niveau qui est de son ressort : niveaux, graissage...,
 - Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et des difficultés rencontrées et tenir à jour le carnet de bord.
- ✓ Option télécommande (si matériel concerné)
Etre capable de :
- Vérifier les équipements de transmission,
 - Se positionner hors de la zone de risque par rapport au véhicule, à la charge et à l'environnement,
 - Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques.

 **Test Théorique et test Pratique :**

Equipe pédagogique – Qualification des intervenants

- Nos formateurs CACES sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.
- Les Tests CACES sont réalisés par un Testeur Indépendant maîtrisant parfaitement le Référentiel CACES R490.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

Moyens pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, la grue auxiliaire de chargement, des charges.

Application de la recommandation R490

- La recommandation R 490 de la CNAM
- Le décret et Arrêté du 2 décembre 1998

Evaluation et Sanction

- Evaluation des connaissances théoriques
- Evaluation des connaissances pratiques correspondant aux grues auxiliaires.
- **Sanction** :
 - Attestation de Formation,
 - Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité R490